

**ANNEXE 4 - TABLEAU DES REGIMES INDEMNITAIRES PAR GRADES ET GROUPES  
DE FONCTION**



CATEGORIE A
-------------

<b>ADMINISTRATEUR GENERAL</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Emploi fonctionnel (directeur général des services, directeur général adjoint des services)	49 980 €	49 980 €	49 980 €
Groupe 2	Adjoint au directeur général adjoint des services	46 920 €	46 920 €	46 920 €
Groupe 3	Manager de direction Manager adjoint de direction	42 330 €	42 330 €	42 330 €

<b>ADMINISTRATEUR HORS CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Emploi fonctionnel (directeur général des services, directeur général adjoint des services)	49 352 €	49 980 €	49 980 €
Groupe 2	Adjoint au directeur général adjoint des services	45 247 €	46 920 €	46 920 €
Groupe 3	Manager de direction Manager adjoint de direction	36 208 €	42 330 €	42 330 €

<b>ADMINISTRATEUR</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Emploi fonctionnel (directeur général des services, directeur général adjoint des services)	48 725 €	49 980 €	49 980 €
Groupe 2	Adjoint au directeur général adjoint des services	43 575 €	46 920 €	46 920 €
Groupe 3	Manager de direction Manager adjoint de direction	30 087 €	42 330 €	42 330 €

<b>INGENIEUR GENERAL <sup>1</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Emploi fonctionnel (directeur général des services, directeur général adjoint des services)			
Groupe 2	Adjoint au directeur général adjoint des services			
Groupe 3	Manager de direction Manager adjoint de direction			

<b>INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE <sup>1</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Emploi fonctionnel (directeur général des services, directeur général adjoint des services)			
Groupe 2	Adjoint au directeur général adjoint des services			
Groupe 3	Manager de direction Manager adjoint de direction			

<b>INGENIEUR EN CHEF <sup>1</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Emploi fonctionnel (directeur général des services, directeur général adjoint des services)			
Groupe 2	Adjoint au directeur général adjoint des services			
Groupe 3	Manager de direction Manager adjoints de direction			

<sup>1</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP

<b>INGENIEUR HORS CLASSE <sup>2</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Adjoint au directeur général adjoint des services			
Groupe 2	Manager de direction Manager adjoint de direction			
Groupe 3	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire			

<b>INGENIEUR PRINCIPAL <sup>2</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Manager de direction Manager adjoint de direction			
Groupe 2	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire			
Groupe 3	Manager de proximité			
Groupe 4	Non encadrant Chargé de projet			

<b>INGENIEUR <sup>2</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Manager de direction Manager adjoint de direction			
Groupe 2	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire			
Groupe 3	Manager de proximité			
Groupe 4	Non encadrant Chargé de projet			

<sup>2</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP

<b>CONSERVATEUR DU PATRIMOINE EN CHEF <sup>3</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Emploi fonctionnel (directeur général des services, directeur général adjoint des services)	46 920 €	46 920 €	25 810 €
Groupe 2	Adjoint au directeur général adjoint des services	40 290 €	40 290 €	22 160 €
Groupe 3	Manager de direction Manager adjoint de direction	34 450 €	34 450 €	18 950 €

<b>CONSERVATEUR DU PATRIMOINE <sup>3</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Emploi fonctionnel (directeur général des services, directeur général adjoint des services)	36 210 €	46 920 €	25 810 €
Groupe 2	Adjoint au directeur général adjoint des services	30 087 €	40 290 €	22 160 €
Groupe 3	Manager de direction Manager adjoint de direction	22 426 €	34 450 €	18 950 €

<b>CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES EN CHEF <sup>3</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Emploi fonctionnel (directeur général des services, directeur général adjoint des services)			
Groupe 2	Adjoint au directeur général adjoint des services			
Groupe 3	Manager de direction Manager adjoint de direction			

<sup>3</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP

<b>CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES <sup>4</sup></b>		Plafonds réglementaires annuels maxima		
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Emploi fonctionnel (directeur général des services, directeur général adjoint des services)			
Groupe 2	Adjoint au directeur général adjoint des services			
Groupe 3	Manager de direction Manager adjoint de direction			

<b>ATTACHE HORS CLASSE / DIRECTEUR</b>		Plafonds réglementaires annuels maxima		
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Adjoint au directeur général adjoint des services	36 210 €	36 210 €	22 310 €
Groupe 2	Manager de direction Manager adjoint de direction	30 087 €	32 130 €	17 205 €
Groupe 3	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire	22 426 €	25 500 €	14 320 €

<b>ATTACHE PRINCIPAL</b>		Plafonds réglementaires annuels maxima		
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Manager de direction Manager adjoint de direction	30 087 €	36 210 €	22 310 €
Groupe 2	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire	22 426 €	32 130 €	17 205 €
Groupe 3	Manager de proximité	18 950 €	25 500 €	14 320 €
Groupe 4	Non encadrant Chargé de projet	17 700 €	20 400 €	11 160 €

<sup>4</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP

<b>ATTACHE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Manager de direction Manager adjoint de direction	30 087 €	36 210 €	22 310 €
Groupe 2	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire	22 426 €	32 130 €	17 205 €
Groupe 3	Manager de proximité	17 700 €	25 500 €	14 320 €
Groupe 4	Non encadrant Chargé de projet	16 000 €	20 400 €	11 160 €

<b>ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE PRINCIPAL <sup>5</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Manager de direction Manager adjoint de direction			
Groupe 2	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire			
Groupe 3	Manager de proximité			
Groupe 4	Non encadrant Chargé de projet			

<b>ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE <sup>5</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Manager de direction Manager adjoint de direction			
Groupe 2	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire			
Groupe 3	Manager de proximité			
Groupe 4	Non encadrant Chargé de projet			

<sup>5</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP



<b>BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL <sup>6</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Manager de direction Manager adjoint de direction			
Groupe 2	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire			
Groupe 3	Manager de proximité			
Groupe 4	Non encadrant Chargé de projet			

<b>BIBLIOTHECAIRE <sup>6</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Manager de direction Manager adjoint de direction			
Groupe 2	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire			
Groupe 3	Manager de proximité			
Groupe 4	Non encadrant Chargé de projet			

<sup>6</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP

<b>CONSEILLER PRINCIPAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES <sup>7</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Manager de direction Manager adjoint de direction			
Groupe 2	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire			
Groupe 3	Manager de proximité			
Groupe 4	Non encadrant Chargé de projet			

<b>CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES <sup>7</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Manager de direction Manager adjoint de direction			
Groupe 2	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire			
Groupe 3	Manager de proximité			
Groupe 4	Non encadrant Chargé de projet			

<sup>7</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP

<b>CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF SUPERIEUR</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Manager de direction Manager adjoint de direction	19 480 €	19 480 €	19 480 €
Groupe 2	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire	17 490 €	19 480 €	19 480 €
Groupe 3	Manager de proximité	15 300 €	15 300 €	15 300 €
Groupe 4	Non encadrant Chargé de projet	14 290 €	15 300 €	15 300 €

<b>CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Manager de direction Manager adjoint de direction	19 480 €	19 480 €	19 480 €
Groupe 2	Manager intermédiaire Manager adjoint intermédiaire	17 490 €	19 480 €	19 480 €
Groupe 3	Manager de proximité	15 300 €	15 300 €	15 300 €
Groupe 4	Non encadrant Chargé de projet	13 830 €	15 300 €	15 300 €

<b>MEDECIN HORS CLASSE <sup>8</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère <sup>9</sup>	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Encadrant			
Groupe 2	Non encadrant			

<sup>8</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP

<sup>9</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>MEDECIN 1ERE CLASSE <sup>10</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère <sup>11</sup>	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Encadrant			
Groupe 2	Non encadrant			

<b>MEDECIN 2EME CLASSE <sup>10</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère <sup>11</sup>	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Encadrant			
Groupe 2	Non encadrant			

<b>INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE <sup>10</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère <sup>11</sup>	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Encadrant			
Groupe 2	Non encadrant			

<b>INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE SUPERIEURE <sup>10</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère <sup>11</sup>	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Encadrant			
Groupe 2	Non encadrant			

<sup>10</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP

<sup>11</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE <sup>10</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère <sup>11</sup>	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Encadrant			
Groupe 2	Non encadrant			

## CATEGORIE B

<b>REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)	16 000 €	17 480 €	8 030,00 €
Groupe 2	Encadrant B <sup>12</sup>	12 096 €	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique	10 679 €	14 650 €	6 670 €

<b>REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)	16 000 €	17 480 €	8 030,00 €
Groupe 2	Encadrant B <sup>12</sup>	11 462 €	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique	10 636 €	14 650 €	6 670 €

<sup>12</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>REDACTEUR</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)	16 000 €	17 480 €	8 030,00 €
Groupe 2	Encadrant B <sup>12</sup>	10 636 €	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique	10 342 €	14 650 €	6 670 €

<b>TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b> <sup>13</sup>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)			
Groupe 2	Encadrant B <sup>14</sup>			
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique			

<sup>13</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP

<sup>14</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b> 13			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)			
Groupe 2	Encadrant B 14			
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique			

<b>TECHNICIEN</b> 13			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)			
Groupe 2	Encadrant B 14			
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique			



<b>ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE <sup>15</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)			
Groupe 2	Encadrant B <sup>16</sup>			
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique			

<b>ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE <sup>15</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)			
Groupe 2	Encadrant B <sup>16</sup>			
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique			

<sup>15</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP

<sup>16</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>ASSISTANT DE CONSERVATION <sup>15</sup></b>		Plafonds réglementaires annuels maxima		
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)			
Groupe 2	Encadrant B <sup>16</sup>			
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique			

<b>EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)	16 000 €	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Encadrant B <sup>17</sup>	12 096 €	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique	10 679 €	14 650 €	6 670 €

<b>EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)	16 000 €	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Encadrant B <sup>17</sup>	11 462 €	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique	10 636 €	14 650 €	6 670 €

---

<sup>17</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</b>		Plafonds réglementaires annuels maxima		
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)	16 000 €	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Encadrant B <sup>17</sup>	10 636 €	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique	10 342 €	14 650 €	6 670 €

<b>ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL</b>		Plafonds réglementaires annuels maxima		
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)	11 970 €	11 970 €	11 970 €
Groupe 2	Encadrant B <sup>18</sup>	11 462 €	11 970 €	11 970 €
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique	10 560 €	10 560 €	10 560 €

<sup>18</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)	11 970 €	11 970 €	11 970 €
Groupe 2	Encadrant B <sup>18</sup>	10 636 €	11 970 €	11 970 €
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique	10 342 €	10 560 €	10 560 €

<b>TECHNICIEN PARAMEDICAL DE CLASSE SUPERIEURE <sup>19</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)			
Groupe 2	Encadrant B <sup>20</sup>			
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique			

<sup>19</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP

<sup>20</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>TECHNICIEN PARAMEDICAL DE CLASSE NORMALE</b> <sup>19</sup>		Plafonds réglementaires annuels maxima		
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)			
Groupe 2	Encadrant B <sup>20</sup>			
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique			

<b>ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>		Plafonds réglementaires annuels maxima		
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)	16 000 €	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Encadrant B <sup>21</sup>	12 096 €	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique	10 679 €	14 650 €	6 670 €

<b>ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>		Plafonds réglementaires annuels maxima		
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)	16 000 €	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Encadrant B <sup>17</sup>	11 462 €	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique	10 636 €	14 650 €	6 670 €

<sup>21</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>ANIMATEUR</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie B sur poste de A (encadrant ou non encadrant)	16 000 €	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Encadrant B <sup>17</sup>	10 636 €	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Assistant de direction Gestionnaire administratif et/ou financier Gestionnaire technique	10 342 €	14 650 €	6 670 €

## CATEGORIE C

<b>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Responsable d'équipe technique Responsable d'équipe administrative <sup>22</sup>	10 342 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	10 196 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 3	Chargé d'accueil	10 049 €	10 800 €	6 750 €

<b>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Responsable d'équipe technique Responsable d'équipe administrative <sup>22</sup>	10 342 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	9 664 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 3	Chargé d'accueil	9 279 €	10 800 €	6 750 €

<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Responsable d'équipe technique Responsable d'équipe administrative <sup>22</sup>	10 342 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	9 279 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 3	Chargé d'accueil	8 892 €	10 800 €	6 750 €

<sup>22</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)



<b>AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Responsable d'équipe technique	9 776 €	10 800 €	6 750 €

<b>AGENT DE MAITRISE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Responsable d'équipe technique	9 631 €	10 800 €	6 750 €

<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 2	Responsable d'équipe technique Responsable d'équipe administrative <sup>23</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique Cuisinier Magasinier alimentaire Ouvrier de maintenance spécialisé	8 867 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil Agent d'accueil Agent d'entretien ou de restauration	8 557 €	10 800 €	6 750 €

<sup>23</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Responsable d'équipe technique Responsable d'équipe administrative <sup>24</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique Cuisinier Magasinier alimentaire Ouvrier de maintenance spécialisé	8 147 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil Agent d'accueil Agent d'entretien ou de restauration	7 528 €	10 800 €	6 750 €

<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Responsable d'équipe technique Responsable d'équipe administrative <sup>24</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique Cuisinier Magasinier alimentaire Ouvrier de maintenance spécialisé	8 147 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil Agent d'accueil Agent d'entretien ou de restauration	7 302 €	10 800 €	6 750 €

<sup>24</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT <sup>25</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)			
Groupe 2	Responsable d'équipe technique			
Groupe 3	Ouvrier de maintenance spécialisé Cuisinier Magasinier alimentaire			
Groupe 4	Agent d'accueil Agent d'entretien ou de restauration			

<b>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT <sup>25</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)			
Groupe 2	Responsable d'équipe technique			
Groupe 3	Ouvrier de maintenance spécialisé Cuisinier Magasinier alimentaire			
Groupe 4	Agent d'accueil Agent d'entretien ou de restauration			

<b>ADJOINT TECHNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT <sup>25</sup></b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)			
Groupe 2	Responsable d'équipe technique			
Groupe 3	Ouvrier de maintenance spécialisé Cuisinier Magasinier alimentaire			
Groupe 4	Agent d'accueil Agent d'entretien ou de restauration			

<sup>25</sup> Maintien des montants des primes versées sur chaque site dans l'attente de la parution des arrêtés d'application du RIFSEEP

<b>AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 2	Responsable d'équipe administrative <sup>26</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	8 867 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil	8 557 €	10 800 €	6 750 €

<b>AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Responsable d'équipe administrative <sup>26</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	8 147 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil	7 528 €	10 800 €	6 750 €

<b>AGENT SOCIAL</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Responsable d'équipe administrative <sup>26</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	8 147 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil	7 302 €	10 800 €	6 750 €

<sup>26</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 2	Responsable d'équipe administrative <sup>27</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	8 867 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil	8 557 €	10 800 €	6 750 €

<b>OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES QUALIFIE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Responsable d'équipe administrative <sup>27</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	8 147 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil	7 528 €	10 800 €	6 750 €

<b>OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Responsable d'équipe administrative <sup>27</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	8 147 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil	7 302 €	10 800 €	6 750 €

<sup>27</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 2	Responsable d'équipe administrative <sup>28</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	8 867 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil	8 557 €	10 800 €	6 750 €

<b>ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Responsable d'équipe administrative <sup>28</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	8 147 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil	7 528 €	10 800 €	6 750 €

<b>ADJOINT DU PATRIMOINE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Responsable d'équipe administrative <sup>28</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	8 147 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil	7 302 €	10 800 €	6 750 €

<sup>28</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

<b>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 2	Responsable d'équipe administrative <sup>29</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	8 867 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil	8 557 €	10 800 €	6 750 €

<b>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Responsable d'équipe administrative <sup>29</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	8 147 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil	7 528 €	10 800 €	6 750 €

<b>ADJOINT D'ANIMATION</b>			Plafonds réglementaires annuels maxima	
Groupes de fonctions	Emploi-repère	IFSE (montant annuel)	Agent non logé	Agent logé pour nécessité absolue de service
Groupe 1	Agent de catégorie C sur poste de B (encadrant ou non encadrant)	10 236 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Responsable d'équipe administrative <sup>29</sup>	9 631 €	11 340 €	7 090 €
Groupe 3	Assistant administratif et/ou financier Assistant technique	8 147 €	10 800 €	6 750 €
Groupe 4	Chargé d'accueil	7 302 €	10 800 €	6 750 €

<sup>29</sup> Pas de fiche emploi-repère existante aujourd'hui (réflexion en cours)

## Régime indemnitaire versé :

- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel recrutés au titre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée initiale inférieure à un an,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel recrutés pour une durée continue minimale de 6 mois au titre des articles 3 et 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Contractuel sur tous cadres d'emplois de catégorie A	300 €
Contractuel sur tous cadres d'emplois de catégorie B	200 €
Contractuel sur tous cadres d'emplois de catégorie C	150 €